



Abandon d'achat d'un véhicule, cause delais livraison dépassé

Par **maxrob**, le **25/01/2009** à **17:07**

bonjour,

puis-je abandonner la commande de la voiture que j'ai passé chez FIAT le 10/10/2008, et qui devait m'être livré le 03/01/2009 ?

ayant versé 1000 euros d'acompte quand suis-je en droit de les recevoir ?

merci d'avance de votre réponse

cordialement

a ballet